

*Comité de Conciliation et de Contrôle*

Monsieur Edwin LEGRIS

Paris le 22 janvier 2009

Monsieur,

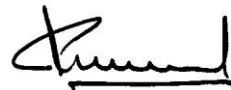
Le Comité de Conciliation et de Contrôle vous a entendu en audition contradictoire le 9 juillet dernier et a pris connaissance de vos observations écrites complémentaires.

Votre présence à la tête une liste opposée au choix politique du Mouvement Démocrate lors des élections municipales de Le Blanc Mesnil, vos agissements et prises de positions à cette occasion, l'utilisation alors de votre appartenance au MoDem, sont contraires à vos obligations d'adhérent aux termes des articles 2 et 4 de nos statuts et VIII et X de notre charte éthique.

Aussi, en application des dispositions des articles 13 et 20 des statuts et 7 du règlement intérieur national, **le Comité de Conciliation et de Contrôle s'est vu dans l'obligation de prononcer votre exclusion du Mouvement Démocrate.**

Je vous informe qu'aux termes de l'article 20 des statuts, il vous est loisible de faire appel de cette sanction disciplinaire nominative auprès du Conseil National du Mouvement Démocrate.

Veillez agréer Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées



Philippe ARNAUD  
Président